

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE SMART INSIDE

Version mise en ligne le 12/02/2018

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après « CGU ») rédigées en langue française énoncent les conditions d'utilisation par le Client du site Web SMART-INSIDE édité par la société BAYARD SASU au capital de 5.204.240 €, dont le siège social se situe 4 avenue Lionel Terray – 69330 MEYZIEU, RCS Lyon 316 222 595 TVA intracommunautaire : LYON B 316 222 595 Email : smart@talis-group.com Téléphone : 04 37 44 24 24 (ci-après « le Prestataire »).

Le Client reconnaît avoir reçu du Prestataire toutes les informations nécessaires lui permettant d'apprécier l'adéquation à ses besoins d'une ou plusieurs solutions (ci-après « la Solution » ou « les Solutions ») suivantes :

COPERNIC : désigne la solution COPERNIC dont les fonctions opérationnelles sont listées dans la fiche technique T14026 mises à la disposition du Client sur le site internet www.bayard.fr dans le cadre des Services Applicatifs. Elle comprend notamment un abonnement à différents services, une licence d'utilisation du logiciel du Prestataire et une application Android.

TAGUA : désigne la solution logicielle TAGUA dont les fonctions opérationnelles sont listées dans la fiche technique T14027 et mises à la disposition du Client sur le site internet www.bayard.fr dans le cadre des Services Applicatifs. Elle comprend notamment un abonnement à différents services, une licence d'utilisation du logiciel du Prestataire, une application Android.

MONECA : désigne la solution MONECA dont les fonctions opérationnelles sont listées dans la fiche technique T16014 mises à la disposition du Client sur le site internet www.bayard.fr dans le cadre des Services Applicatifs. Elle comprend notamment un abonnement à différents services, une licence d'utilisation du logiciel du Prestataire et une application Android.

Le Client déclare disposer de la compétence ainsi que des moyens nécessaires et prendre toutes les précautions utiles pour l'utilisation de la Solution.

ARTICLE 1. DEFINITIONS

Les termes commençant par une majuscule mentionnés dans les CGU, qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel, auront la signification qui leur est donnée ci-après.

Administrateur : désigne toute personne placée sous la responsabilité du Client (préposé, salarié, représentant, etc.) en charge de la gestion du compte et des accès aux Services Applicatifs et habilité par le Client à modifier ou créer pour ses Utilisateurs d'autres accès à son compte en vertu de la licence d'utilisation contractée par le Client ;

Anomalie Bloquante : désigne l'incident qui prive le Client de l'accès à SMART-INSIDE ;

Anomalie Majeure : désigne l'incident qui entraîne une altération des fonctions critiques ;

Anomalie Mineure : désigne l'incident qui n'entraîne pas d'altération des fonctions critiques ;

Cahiers des Charges des Marchés Publics : désignent les documents qui déterminent les modalités d'exécution des marchés publics et qui sont les suivants : Cahier des Clauses Administratives Générales, Cahier des Clauses Administratives Particulières, Cahier des Clauses Techniques Générales et Cahier des Clauses Techniques Particulières ;

Codes d'Accès : désignent tant l'identifiant unique du Client ("login") que le mot de passe de connexion ("password"), communiqués par le Prestataire après inscription du Client au service en tant qu'administrateur, à charge pour le Client de créer ensuite les codes d'accès de ses Utilisateurs ;

CGV (Conditions Générales de Ventes) : Désignent les Conditions Générales de Vente de la société Bayard s'appliquant sur toutes les ventes et concernent l'ensemble des produits. Elles sont disponibles sur le site internet www.bayard.fr

CPV (Conditions Particulières de Ventes) : Désignent les Conditions Particulières de Vente de la Solution. Elles sont disponibles sur le site internet www.bayard.fr

Données : désignent toutes les informations de la base de données du Client accessibles par les Utilisateurs et le Prestataire sur SMART-INSIDE ;

Data Center : désigne le centre d'hébergement constitué de moyens logistiques, matériels et logiciels permettant l'hébergement et l'exploitation des serveurs informatiques du Prestataire, ainsi que le stockage et la sauvegarde de ses programmes et données ;

Services Applicatifs : désignent les services proposés en mode Software As A Service (SAAS) par le Prestataire, permettant l'utilisation de la Solution par le Client ;

SMART-INSIDE : est une marque déposée par le Prestataire (INPI N° 4122291 - Date de dépôt / Enregistrement : 2014-10-01 - Publication BOPI 2014-10-24) qui désigne la plateforme Web dédiée au suivi des Solutions accessible par le lien www.smart-inside.com après souscription d'un abonnement auprès du Prestataire ;

Utilisateur : désigne toute personne placée sous la responsabilité du Client (préposé, salarié, représentant, etc.) et bénéficiant d'un accès aux Services Applicatifs en vertu de la licence d'utilisation contractée par le Client ;

Web : désigne l'ensemble des réseaux interconnectés (Internet).

ARTICLE 2. OBJET

Le présentes CGU définissent les modalités des Services Applicatifs souscrits par le Client en vertu desquels le Prestataire consent au Client, qui accepte :

- un droit d'accès aux serveurs du Prestataire dans les conditions définies ci-après ;
- un droit d'utilisation finale de la Solution ;
- un ensemble de services ci-après définis, notamment de transmission et d'hébergement des Données, de maintenance des Services Applicatifs et d'assistance technique.

ARTICLE 3. ACCEPTATION ET MODIFICATION

L'accès à SMART-INSIDE implique l'acceptation préalable des CGU par validation d'une case à cocher lors de la première connexion à SMART-INSIDE.

BAYARD se réserve le droit de modifier les CGU à tout moment. Les CGU modifiées sont acceptées par validation d'une case à cocher lors de la première connexion à SMART-INSIDE suivant la modification.

ARTICLE 4. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les CGU, CGV et CPV constituent l'intégralité des engagements existant entre le Client et le Prestataire.

Néanmoins, en cas d'application de Cahiers des Charges des Marchés Publics et de tout document impératif applicable aux collectivités territoriales, il est expressément convenu que ceux-ci prévaudront sur les CGU, CGV et CPV.

ARTICLE 5. DESCRIPTION DES SERVICES APPLICATIFS

5.1 SOLUTION APPLICATIVE

Le Prestataire met à disposition du Client les Solutions préalablement testées. Les Solutions sont accessibles, dans l'espace client personnel et sécurisé créé sur SMART-INSIDE dans une version classique ou dans une version optimisée pour les tablettes et les téléphones mobiles, par connexion via un poste informatique ou l'application mobile Android.

Le Prestataire consent au Client le droit d'utiliser de façon non exclusive la ou les Solutions, selon les modalités définies à l'article « Licence ».

Le Prestataire assure l'hébergement des Données, la maintenance et la sécurité des Solutions.

Le Prestataire réalise la sauvegarde automatique des Données sur deux serveurs et assure leur conservation sur le site pendant une durée de trois ans au terme de laquelle elles sont effacées. Les Données peuvent cependant être exportées par le Client à tout moment de leur présence sur les serveurs du Prestataire. L'export de Données n'a pas pour effet de supprimer les Données du serveur du Prestataire avant l'expiration de la durée de trois ans susvisée.

5.2 RESEAU

Le choix du fournisseur d'accès Web du Client et de l'opérateur téléphonique du Client lui appartient. Le Prestataire ne pouvant être tenu responsable des interruptions de ligne du réseau, il attire particulièrement l'attention du Client sur l'importance du choix du produit du fournisseur d'accès Web et notamment de l'option de secours que le fournisseur d'accès Web peut offrir en cas d'interruption du réseau. Le Prestataire attire également l'attention du Client sur la couverture de l'opérateur téléphonique car il ne pourra en aucun cas être tenu responsable du délai de téléchargement.

5.3 ACCES A LA SOLUTION

Le droit d'accès est consenti au Client et à lui seul. Le Client s'interdit de partager, transférer, céder, à titre gratuit ou onéreux, son droit d'accès à SMART-INSIDE.

La procédure d'accès définie par le Prestataire ci-après, doit être rigoureusement respectée par le Client.

L'accès des Administrateurs et des Utilisateurs s'effectue :

- à partir des ordinateurs fixes ou portables comportant un navigateur Web ainsi qu'un accès Web ;

- à partir de tout téléphone mobile de type smartphone disposant d'une connexion Web ;
- au moyen des codes d'accès fournis en exécution des CPV.

L'identification du Client lors de son accès aux Services Applicatifs se fait au moyen de ses Codes d'Accès (identifiant unique, et mot de passe) communiqués au Client par le Prestataire.

En tant qu'administrateur, le Client pourra ensuite modifier ou créer pour ses Utilisateurs d'autres accès à son compte à la rubrique « Gestion de compte ». Ces accès seront portés à la connaissance du Prestataire qui ne pourra pas en être tenu responsable.

Le Client utilisera les Codes d'Accès lors de chaque connexion aux Services applicatifs.

Les Codes d'Accès sont destinés à réserver l'accès de la Solution aux Utilisateurs du Client, à protéger l'intégrité et la disponibilité de la Solution, ainsi que l'intégrité, la disponibilité et la confidentialité des Données du Client. Les Codes d'Accès sont personnels et confidentiels. Le Client s'engage à mettre tout en œuvre pour conserver secrets les Codes d'Accès des Utilisateurs et à ne pas les partager ou les divulguer sous quelque forme que ce soit.

Le Client est entièrement responsable de l'utilisation et de la garde des Codes d'Accès. Il garantit que seuls les Utilisateurs auront accès à la Solution et aux Services Applicatifs, à l'exclusion de toute autre personne non autorisée. De manière générale, le Client assume la responsabilité de la sécurité des postes individuels d'accès à la Solution. Dans l'hypothèse où le Client aurait connaissance d'un accès d'une personne non autorisée, consécutif notamment à une divulgation ou un vol, le Client en informera le Prestataire par tout moyen sans délai et le confirmera par courrier recommandé à l'adresse du Prestataire et sera seul responsable de la désactivation du mot de passe afin que cet accès soit bloqué. En aucun cas le Prestataire ne pourra être tenu responsable des conséquences de l'utilisation non autorisée des Codes d'Accès.

En cas de perte des Codes d'Accès, le Prestataire s'engage à les envoyer de nouveau au Client dans un délai de 24 heures au cours des jours ouvrés.

Le Client reconnaît disposer des moyens matériels et des abonnements nécessaires à l'accès à la Solution, en assurer la mise à jour et en supporter l'intégralité des coûts, de communication, notamment. Le Client est responsable de l'acquisition, la location, la maintenance et du bon fonctionnement de ces matériels et des droits d'utilisations des logiciels et s'est assuré de leur compatibilité avec l'utilisation de la Solution. Le Prestataire ne garantit cette compatibilité que pour le système d'exploitation Windows, les navigateurs Web Microsoft Internet Explorer (version 8 et ultérieures), Google Chrome et Mozilla Firefox et, pour l'application mobile, les systèmes d'exploitation Android de Google. Le Prestataire ne pourra être tenu responsable des conséquences dommageables résultant du choix du matériel technique, des logiciels et abonnements, de leur installation et de leur utilisation.

Le Prestataire se réserve le droit de suspendre ou de mettre fin à l'accès à un ou plusieurs Services Applicatifs à tout moment en cas de faits laissant présumer l'utilisation frauduleuse ou contraires aux modalités d'utilisation des Services Applicatifs ou la tentative de telles utilisations, sans aucun remboursement ou indemnisation du Client à ce titre.

ARTICLE 6. QUALITE DES SERVICES APPLICATIFS

6.1 GARANTIES DE FONCTIONNEMENT

Le Prestataire s'engage à mettre en œuvre tous moyens raisonnables de nature à permettre au Client d'accéder et utiliser les Services Applicatifs aux moments déterminés aux présentes. Le Prestataire assure notamment le stockage des Données sur deux serveurs redondants afin d'éviter l'impact de pannes d'origine matérielle si bien que le Prestataire ne pourra être tenu responsable de la panne simultanée de ses deux serveurs.

Le Client, averti des aléas techniques inhérents au Web, et des interruptions d'accès qui peuvent en résulter, reconnaît qu'il n'est pas possible au Prestataire de garantir que la Solution satisfera à des exigences particulières de performances ou qu'elle fonctionnera sans discontinuité.

Pendant toute la durée de l'abonnement, le Prestataire fera ses meilleurs efforts pour remédier à d'éventuels dysfonctionnements, selon les modalités prévues aux CGU.

Les Services Applicatifs peuvent être occasionnellement suspendus en raison d'interventions de maintenance, de mise à jour ou d'amélioration nécessaires au bon fonctionnement des serveurs du Prestataire, et ce, sans indemnisation. En cas d'interruption des Services Applicatifs pour maintenance, le Prestataire s'engage à respecter la procédure des opérations décrite à l'article « Maintenance » afin que le Client soit informé et puisse prendre ses dispositions suffisamment à l'avance pour éviter toute perturbation de son activité dont le Prestataire ne pourra être tenu responsable.

6.2 GARANTIES DE PROPRIETE

Le Prestataire garantit le Client contre tout recours d'un tiers prétendant que la Solution aurait contrefait un brevet, un droit d'auteur ou un autre droit de propriété intellectuelle, sous réserve que le Client fournisse au Prestataire, sans délai et par lettre recommandée avec avis de réception, copie de la réclamation dudit tiers.

6.3 GARANTIES DU CLIENT

Le Client garantit le Prestataire qu'il n'utilisera pas de manière abusive la Solution.

ARTICLE 7. LICENCE

Le Prestataire concède au Client, pendant toute la durée de l'abonnement, un droit d'utilisation de la Solution qui est personnel, non exclusif, non cessible et non transférable.

La licence relative à la Solution est concédée au Client dans le seul et unique but de l'utilisation des Services Applicatifs, à l'exclusion de toute autre finalité.

Le droit d'utilisation s'entend du droit de représenter et de mettre en œuvre les Services Applicatifs conformément à leur destination, en mode Software As A Service (SAAS) via une connexion à SMART-INSIDE. Le Client ne pourra en aucun cas mettre la Solution à disposition d'un tiers, et s'interdit strictement toute autre utilisation, en particulier toute adaptation, modification, traduction, arrangement, diffusion, décompilation, sans que cette liste soit limitative.

ARTICLE 8. MAINTENANCE

Le Prestataire assure la maintenance corrective destinée à éliminer une anomalie affectant la Solution et la maintenance évolutive destinée à améliorer la Solution.

Le Prestataire n'est pas responsable de la maintenance dans les cas suivants :

- refus du Client de collaborer avec le Prestataire dans la résolution des anomalies et notamment de répondre aux questions et demandes de renseignement ;
- utilisation des Services Applicatifs de manière non conforme à leur destination ou à leur documentation ;
- modification non autorisée de la Solution par le Client ou par un tiers ;
- manquement du Client à ses obligations au titre des CGU ;
- implantation de tous progiciels, logiciels ou systèmes d'exploitation non compatibles avec les Services Applicatifs ;
- utilisation d'appareils ou de consommables incompatibles ;
- défaillance des réseaux de communication électronique ;
- acte volontaire de dégradation, malveillance, sabotage ;
- détérioration due à un cas de force majeure ou à une mauvaise utilisation des Services Applicatifs.

Bien que SMART-INSIDE soit redondée, les opérations de maintenance ou les interventions d'urgence sont susceptibles d'occasionner une indisponibilité des Services Applicatifs dont le Prestataire ne peut être tenu responsable.

8.1 MAINTENANCE CORRECTIVE

Un service d'assistance téléphonique est disponible pendant les jours ouvrés, soit du lundi au vendredi inclus, et les heures ouvrées, soit de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures au numéro 04.37.44.23.96, afin de résoudre les anomalies de niveau élevé (Anomalie Bloquante ou Anomalie Majeure). Les signalements d'anomalie effectués par le Client doivent être confirmés par e-mail au Prestataire sans délai. Le Prestataire procède au diagnostic de l'anomalie et met ensuite en œuvre sa correction.

En cas d'Anomalie Bloquante, la prise en compte du signalement intervient sous 30 minutes ouvrées. Le Prestataire s'efforce de corriger l'Anomalie Bloquante ou Majeure dans les meilleurs délais.

8.2 MAINTENANCE EVOLUTIVE

Le Client s'engage à assurer la sécurité des outils de connexion au serveur du Prestataire, notamment par la souscription et la mise à jour d'antivirus.

Le Prestataire fournit au Client les mises à jour et évolutions fonctionnelles de la Solution représentant jusqu'à 8 heures de maintenance programmée par mois.

Le Prestataire mettra par ailleurs en œuvre tous les moyens raisonnables pour intervenir d'urgence en cas d'attaque virale ou de tout autre événement subit. Le temps d'intervention au titre de la maintenance évolutive peut être cumulé sur un maximum de 3 mois, soit jusqu'à 24 heures pour des mises à jour importantes.

Les activités de maintenance évolutive comprennent toutes les opérations nécessaires :

- au maintien des Services Applicatifs et notamment les tests, à l'élimination des erreurs du système et notamment les changements de configuration ou l'installation de correctifs,
- à l'amélioration, l'augmentation, la restructuration ou le renouvellement des composantes des Services Applicatifs permettant d'assurer la continuité de ceux-ci.

Le Prestataire s'engage à transmettre les documentations mises à jour des nouvelles versions de la Solution et garantit que les mises à niveau et nouvelles versions de la Solution n'entraîneront aucune régression des Services Applicatifs en termes de fonctionnalités. Les versions successives de la Solution sont expressément soumises aux CGU.

ARTICLE 9. ASSISTANCE TECHNIQUE

Le Prestataire assure un service d'assistance technique téléphonique à l'utilisation de la Solution qui est disponible pendant

les jours ouvrés, soit du lundi au vendredi inclus, et les heures ouvrées, soit de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, au numéro 04.37.44.23.96.

ARTICLE 10. TRAITEMENT DES DONNEES

10.1 DONNEES PERSONNELLES

Bien que les Services Applicatifs ne comportent pas de traitement de données personnelles, si les Données transmises aux fins d'utilisation des Services Applicatifs comportent des données à caractère personnel, le Client, en tant que responsable de traitement, garantit au Prestataire qu'il a procédé à l'ensemble des obligations qui lui incombent au terme de la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique & Libertés », notamment en cas d'interconnexion de fichiers, et qu'il a informé les personnes physiques concernées de l'usage qui est fait desdites données personnelles. A ce titre, le Client garantit le Prestataire contre tout recours, plainte ou réclamation émanant de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) ou d'une personne physique dont les données personnelles seraient reproduites et hébergées via les Services Applicatifs.

A cet effet, le Prestataire s'engage à communiquer toutes les informations nécessaires.

10.2 EXPLOITATION DES DONNEES

Le Client est seul responsable de la qualité, de la licéité, de la pertinence des Données et contenus qu'il transmet aux fins d'utilisation des Services Applicatifs. Le Client garantit en outre être titulaire des droits de propriété intellectuelle lui permettant d'utiliser les Données et contenus dont le Client garantit également qu'ils sont exempts d'erreurs et d'omissions. En conséquence, le Prestataire ne peut être tenu responsable en cas de non-conformité des Données et contenus aux lois et règlements, à l'ordre public ou encore aux besoins du Client.

Le Client garantit le Prestataire à première demande contre tout préjudice qui résulterait de sa mise en cause par un tiers pour une violation de cette garantie.

Plus généralement, le Client est seul responsable des contenus et messages diffusés et téléchargés via les Services Applicatifs. Le Client demeure le seul propriétaire des Données constituant le contenu de la Solution.

10.3 SECURITE DES DONNEES

Client et Prestataire s'engagent à mettre en œuvre les moyens techniques appropriés pour assurer la sécurité des Données.

Sous réserve de l'article « Responsabilité », le Prestataire s'engage à préserver l'intégrité et la confidentialité des Données contenues dans le Solution. Le Prestataire mettra en place les mesures techniques et organisationnelles de nature à empêcher tout accès ou utilisations fraudueuses des Données et à prévenir toutes pertes, altérations et destructions des Données.

ARTICLE 11. PROPRIETE

Le Client est et demeure propriétaire de l'ensemble des Données qu'il utilise via les Services Applicatifs.

Le Prestataire est et demeure titulaire des droits de propriété relatifs à tout élément des Services Applicatifs et de la Solution mis à la disposition du Client. (Notamment bases de données en tant qu'ensembles organisés et structurés d'informations constituant, par le choix et l'organisation de ces informations, des créations intellectuelles), et plus généralement de l'infrastructure informatique (logicielle et matérielle) mise en œuvre. L'acceptation des CGU n'entraîne aucun transfert de propriété sur les méthodes, savoir-faire, outils de développement, logiciels, créations, œuvres de l'esprit, documents, programmes généraux et/ou spécifiques, propriété du Prestataire ou sur lesquels le Prestataire aurait obtenu une licence, quelle qu'en soit la nature, utilisés dans le cadre de l'exécution des Services Appliqués

L'acceptation des CGU ne confère au Client aucun droit de propriété sur la Solution. La mise à disposition temporaire de la Solution dans les conditions prévues aux CGU ne saurait être analysée comme la cession d'un quelconque droit de propriété intellectuelle au bénéfice du Client, au sens du code français de la propriété intellectuelle.

Le Client s'interdit de reproduire tout élément composant la Solution, ou toute documentation la concernant, par quelque moyen que ce soit, sous quelque forme que ce soit et sur quelque support que ce soit. Plus généralement, ces éléments ne peuvent être, en tout ou partie, reproduits, représentés, apposés, utilisés ou réutilisés, modifiés, diffusés ou rediffusés, traduits, ni exploités commercialement de quelque manière que ce soit sans l'autorisation préalable et écrite du Prestataire. A défaut, le Client s'exposera aux sanctions de la contrefaçon en application du code de la propriété intellectuelle.

Le Client ne pourra céder tout ou partie des droits et obligations résultant de l'acceptation des CGU, que ce soit dans le cadre d'une cession temporaire, d'une sous-licence et de tout autre contrat prévoyant le transfert desdits droits et obligations.

ARTICLE 12. GARANTIE D'EVICION

Le Prestataire déclare et garantit :

- que la Solution qu'il a développée est originale au sens du code français de la propriété intellectuelle ;
- qu'il est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle

Le prestataire déclare et garantit que la Solution n'est pas susceptible de porter atteinte aux droits des tiers.

ARTICLE 13. – RESPONSABILITE

Le Prestataire sera redevable envers le Client d'une simple obligation de moyens. Le Prestataire emploiera des compétences raisonnables et le soin requis pour fournir les Services, étant entendu que les Services ne sont fournis qu'en l'état et selon disponibilité.

Le Prestataire de Services ne pourra être tenu responsable au titre des dommages directs, indirects, incidents, accessoires, spéciaux, consécutifs ou exemplaires, et notamment des pertes de profits revendiquées par le Client ou ses partenaires, (y compris notamment pour perte ou destruction accidentelle de données, de chiffre d'affaires, de clientèle, de rendements financiers, d'usage, ou de disponibilité de données) et des erreurs ou omissions dans les données que le Client aura transmises au Prestataire, quelle que soit la cause des dommages et qu'ils aient été ou non prévisibles.

En tout état de cause, la responsabilité du Prestataire, si elle venait à être reconnue, ne saurait excéder le montant versé par le Client pour la Solution au cours des douze (12) mois qui auront immédiatement précédé le fait générateur de la responsabilité du Prestataire.

ARTICLE 14. FORCE MAJEURE

Le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu responsable des conséquences ou de tout dommage en cas de préjudice causé par une interruption, une baisse de service de l'opérateur téléphonique, du fournisseur d'accès Web ou d'électricité et la cessation d'activité de prestataires de radio-communication ou en cas de force majeure.

Constituent des événements de force majeure :

- une décision gouvernementale, en ce compris tout retrait ou suspension d'autorisations quelles qu'elles soient ;
- une grève totale ou partielle, interne ou externe à l'entreprise ;
- un incendie ;
- une catastrophe naturelle ;
- une éruption volcanique ;
- un état de guerre ;
- une interruption totale ou partielle ou d'un blocage des réseaux de télécommunications ou électrique ;
- un acte de piratage informatique ;

ou plus généralement tout autre événement de force majeure présentant les caractéristiques définies par la jurisprudence.

La suspension des obligations ou le retard d'exécution qui résulte d'un événement de force majeure ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni entraîner le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

ARTICLE 15. – ASSURANCES

Le Prestataire a souscrit et maintiendra en vigueur auprès d'un assureur notoirement solvable pendant toute la durée de l'abonnement les polices d'assurance nécessaires afin de couvrir les risques liés à sa responsabilité civile professionnelle et de garantir notamment, les préjudices pécuniaires causés aux tiers, résultant de faute professionnelle, erreur, omission ou négligence commise dans l'exécution des Services par le Prestataire ou les personnes dont il répond, ainsi que les risques inhérents aux biens, matériels, et livrables informatiques. Le Prestataire s'engage à donner tout justificatif au Client, si celui-ci lui en fait la demande expresse.

ARTICLE 16. REVERSIBILITE

En cas d'arrêt de l'abonnement, quelle qu'en soit la cause, le Prestataire s'engage à restituer ou éventuellement détruire, au choix du Client, au tarif forfaitaire de 250 € HT, à première demande de celui-ci par lettre recommandée avec avis de réception et dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de cette demande, l'ensemble des Données lui appartenant.

Le Client collaborera activement avec le Prestataire afin de faciliter la récupération des Données.

A défaut d'instruction du Client de détruire les Données, elles seront conservées sur les serveurs du Prestataire pendant une durée de trois années civiles avant d'être effacées.

Le Prestataire fera en sorte que le Client puisse poursuivre l'exploitation des Données, sans rupture, directement ou avec l'assistance d'un autre prestataire.

ARTICLE 17. CONFIDENTIALITE

Chacune des Parties s'oblige à :

- tenir confidentielles toutes les informations qu'elle recevra de l'autre Partie, et notamment ;
- ne pas divulguer les informations confidentielles de l'autre Partie à un tiers quelconque, autre que des employés ou agents ayant besoin de les connaître ;
- n'utiliser les informations confidentielles de l'autre Partie qu'à l'effet d'exercer ses droits et de remplir ses obligations contractuelles.

Nonobstant ce qui précède, aucune des Parties n'aura d'obligation quelconque à l'égard d'informations qui :

- seraient tombées ou tomberaient dans le domaine public indépendamment d'une faute par la Partie les recevant ;
- seraient développées à titre indépendant par la Partie les recevant ;
- seraient connues de la Partie les recevant avant que l'autre Partie ne les lui divulgue ;
- seraient légitimement reçues d'un tiers non soumis à une obligation de confidentialité ;
- devraient être divulguées en vertu de la loi ou sur ordre d'un tribunal (auquel cas elles ne devront être divulguées que dans la mesure requise et après en avoir prévenu par écrit la Partie les ayant fournies).

Les obligations des Parties à l'égard des informations confidentielles demeureront en vigueur pendant toute la durée de l'abonnement et aussi longtemps, après son terme, que les informations concernées demeureront confidentielles pour la Partie les divulguant et, en toute hypothèse, pendant une période de 3 ans après le terme de l'abonnement.

Les Parties s'engagent par ailleurs à faire respecter les présentes dispositions par leur personnel, et par tout préposé ou tiers qui pourrait intervenir à quelque titre que ce soit dans le cadre de leur relation contractuelle.

En cas d'arrêt de tous les abonnements, quelle qu'en soit la cause, chacune des Parties devra restituer toutes les copies des documents et supports contenant des informations confidentielles de l'autre Partie, dès la fin de l'abonnement quelle qu'en soit la cause.

ARTICLE 18. DIVERS

18.1 DIVISIBILITE

La nullité, la caducité, l'absence de force obligatoire ou l'inopposabilité de l'une ou quelconque des stipulations des CGV, CPV et CGU n'emporte pas la nullité, la caducité, l'absence de force obligatoire ou l'inopposabilité des autres stipulations, qui conservent tous leurs effets. Cependant, le Client et le Prestataire pourront, d'un commun accord, convenir de remplacer la ou les stipulations invalidées.

18.2 RENONCIATION

Il est formellement convenu entre Client et Prestataire que toute tolérance ou renonciation du Client ou Prestataire, au titre de l'application de tout ou partie des engagements prévus aux CGV, CPV et CGU, quelles que puissent en être la fréquence et la durée, ne saurait valoir modification des CGV, CPV et CGU, ni être susceptible de créer un droit quelconque.

18.3 REFERENCE - UTILISATION COMMERCIALE

Le Client autorise le Prestataire à citer la présente relation contractuelle ainsi que son nom à titre de référence dans sa publicité commerciale.

Le Client autorise le Prestataire à utiliser, dans le cadre de sa relation commerciale avec le Client, les Données ainsi que l'adresse électronique des Utilisateurs.

18.4 DROIT APPLICABLE

La relation contractuelle entre les Parties est soumise au droit français.

18.5 DIFFERENDS

En cas de litige tenant à la conclusion, à l'interprétation ou à l'exécution des documents contractuels, les Parties s'engagent à tenter de trouver ensemble une solution amiable dans le délai de 60 jours à compter de la réception d'un courrier recommandé avec avis de réception notifiée par l'une des Parties à l'autre Partie. A défaut d'accord des Parties sur une solution amiable, le litige sera soumis aux juridictions du ressort du siège du Prestataire.

18.6 INFORMATIQUE ET LIBERTES

Le Prestataire met en œuvre un traitement de données à caractère personnel pour la gestion de ses relations contractuelles avec les clients. Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont utilisées par les services concernés du Prestataire et, le cas échéant, ses sous-traitants et prestataires.

En application de la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique & Libertés », le Client dispose d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime, relativement à l'ensemble des données le concernant qui s'exerce auprès du Prestataire par courrier électronique à l'adresse bayard@talis-group.com ou par courrier postal à l'adresse suivante : BAYARD SAS informatique et libertés 4 avenue Lionel Terray 69330 MEYZIEU, accompagné d'une copie d'un titre d'identité.